



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 20/02/2019

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 février 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-six février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES, LAMOTHE (a procuration pour Mme DEGOS), DUBOS (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, MM. LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY (a procuration pour Mme CHAPUIS), Mmes GARRIDO (a procuration pour M. GOSSELIN), THIEBLIN (a procuration pour M. DUPLA), M. DUCASSE (a procuration pour Mme CELIMON).

**Etaient excusés :** Mmes DEGOS (a donné procuration à M. LAMOTHE), DARGELASSE, DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. DUBOS), CHAPUIS (a donné procuration à M. BRUEY), MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme GARRIDO), DUPLA (a donné procuration à Mme THIEBLIN), Mme CELIMON (a donné procuration à M. DUCASSE).

**Etaient absents non excusés :** M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Un scrutin a eu lieu, M. DUCASSE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A**

**Délibération n°29**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – Point des actions « DOCUMENT UNIQUE » de l'année 2018**

Sur l'année 2018, et conformément au document unique signé par la Ville avec un accompagnement du CDG40, un agenda à plusieurs années a été fixé pour les services municipaux reposant sur différentes actions.

L'année 2018 a permis notamment de continuer le programme de formations et habilitations diverses pour les agents du CTM, ainsi que pour les personnels du service EASA intervenant sur l'école, et l'ALSH. De plus, des matériels ou EPI, concourant à la sécurité au travail ont été achetés. Enfin, la Direction générale et le service RH ont fait des réunions de sensibilisation dans les différents services, avec un rappel général lors de la convention du personnel qui s'est tenue le 18 décembre 2018.

Sur l'année 2019, un point sera fait après trois années de fonctionnement, visant à une actualisation par services des actions, un recensement des besoins, et des mesures mises en œuvre.

.../...

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.**

**La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.**

Envoyé en préfecture le 11/03/2019

Reçu en préfecture le 11/03/2019



ID : 040-214003139-20190226-2019\_A29-DE

Le Conseil Municipal a été informé de la tenue d'un CT CHSCT l'après-midi même. Parmi les informations au CT CHSCT, information a été donnée du lancement d'une mission avec le CDG40 sur le temps de travail et les missions dans le cadre de l'organisation des services.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

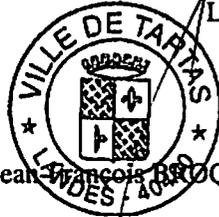
**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**PREND** acte de ces différentes informations.

**AUTORISE** M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
  
Jean-François BIZQUÈRES

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.**

**La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.**